

ETAT DECLARATIF POUR LA SUBVENTION DE L'ARTICLE L.162-32 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT RAISON SOCIALE ADRESSE	CDS MEDIKSANTE 139 BD SEBASTOPOL 75002 PARIS				
N° téléphone de la personne habilitée à compléter l'imprimé (facultatif)					
CATEGORIE	X CENTRE DE SANTE POLYVALENT CENTRE DE SANTE MEDICAL				
(cocher la case correspondante)	CENTRE DE SANTE DENTAIRE CENTRE DE SANTE INFIRMIER				
N° FINESS (IMPERATIF)	7 5 0 0 6 8 5 0 4		901		
NUMERO DE COMPTE COTISANT A L'URSSAF	117 00001568876278				
PERIODE CONCERNEE	Mois de				
(mensuelle ou trimestrielle impérativement)	Trimestre de 1er Trimestre 2022				
COTISATIONS - MALADIE, MATERNITE, INVALIDITE, DECES - VERSEES	Assiette totale des cotisations patronales : 2 329,60 €			Euros	
	Assiette des cotisations patronales pour les 0 € salariés concernés (1) :			Euros	
DENOMBREMENT DES SALARIES			DENOMBREMENT	TRADUCTION EN EQUIVALENTS TEMPS PLEIN	
(au dernier jour de la	Effectif total :		1	0.29	
période)	Effectif concerné par la subvention (1) dont :		0	0	
	médecins		0	0	
	sages-femmes				
	chirurgiens-dentistes				
	masseurs-kinésithérapeutes				
	• infirmiers				
	orthophonistes				
	orthoptistes				

pédicures

¹⁾ Pour leurs activités de soins dans le centre de santé (si autres activités administratives et /ou si participation à d'autres structures - :linique... - calculs à effectuer au prorata)

MONTANT DES COTISATIONS PAR PROFESSION

Profession	Montant de l'assiette des cotisations patronales pour les salariés concernés
• médecins	0 €
sages-femmes	
chirurgiens-dentistes	
masseurs-kinésithérapeutes	
• infirmiers	
• orthophonistes	
• orthoptistes	
pédicures	
TOTAL EN EUROS	0 €

DECLARATION

le soussigné, Mme. Marjorie CORMAO, responsable de l'établissement dénommé ci-dessus, demande à la C.P.A.M. de Paris e versement d'une subvention égale à : 11,5 % de l'assiette des cotisations patronales (maladie, maternité, invalidité técès), des personnels concernés et certifie que ces personnels ne participent pas à des actions de médecine, de soins ou de prévention qui fassent l'objet d'un financement spécifique, par l'Assurance Maladie ou non, et qu'ils ne se consacrent qu'aux soins remboursables par les Caisses.

Dans le cas contraire, les salaires et la demande de subvention sont proratisés en fonction de clés de répartition (cf. 2 cidessus), dont la Caisse doit pouvoir prendre connaissance.

l'atteste en outre que cette somme n'intègre pas les indemnités non sujettes à cotisation ni des frais résultants d'un non espect de règles de gestion vis-à-vis de l'U.R.S.S.A.F. (majorations, intérêts de retard) et m'engage à faire part à la Caisse de toute diminution de cotisation qui serait accordée à l'établissement (dans le cadre de l'application de mesures emplois), qui impliquerait une révision du montant des subventions perçues.

le vous précise ci-dessous si les salaires pris en compte intègrent des éléments inhabituels du type primes de congés annuels semestrielles ou annuelles - indemnités...).

 \Rightarrow

J'annexe à mon envoi une attestation délivrée et authentifiée par l'U.R.S.S.A. F, faisant apparaître e montant total des cotisations patronales maladie, maternité, invalidité, décès, versées pour la période en cause.

A PARIS, LE 25/10/2022

QUALITE Président

SIGNATURE

CACHET DE L'ETABLISSEMENT

Association MEDIKSANTE

139 Boulevard de Sébastopol **75002 PARIS**

Siret: 841 163 629 00022

a loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations. (Code de la Sécurité Sociale)

Exemple de calcul d'équivalence temps plein

Jne personne temps plein

- une personne mi-temps
- une personne faisant 3 heures de vacations par semaine
- une personne faisant deux demi-journées = 1/10 = 0,10

Nombre de personnes : 4

Equivalent temps plein: $1 + \underline{1} + \underline{3} + (2 \times \underline{1}) = 1 + 0,50 + 0,08 + 0,20 = 1,78$ 2 39